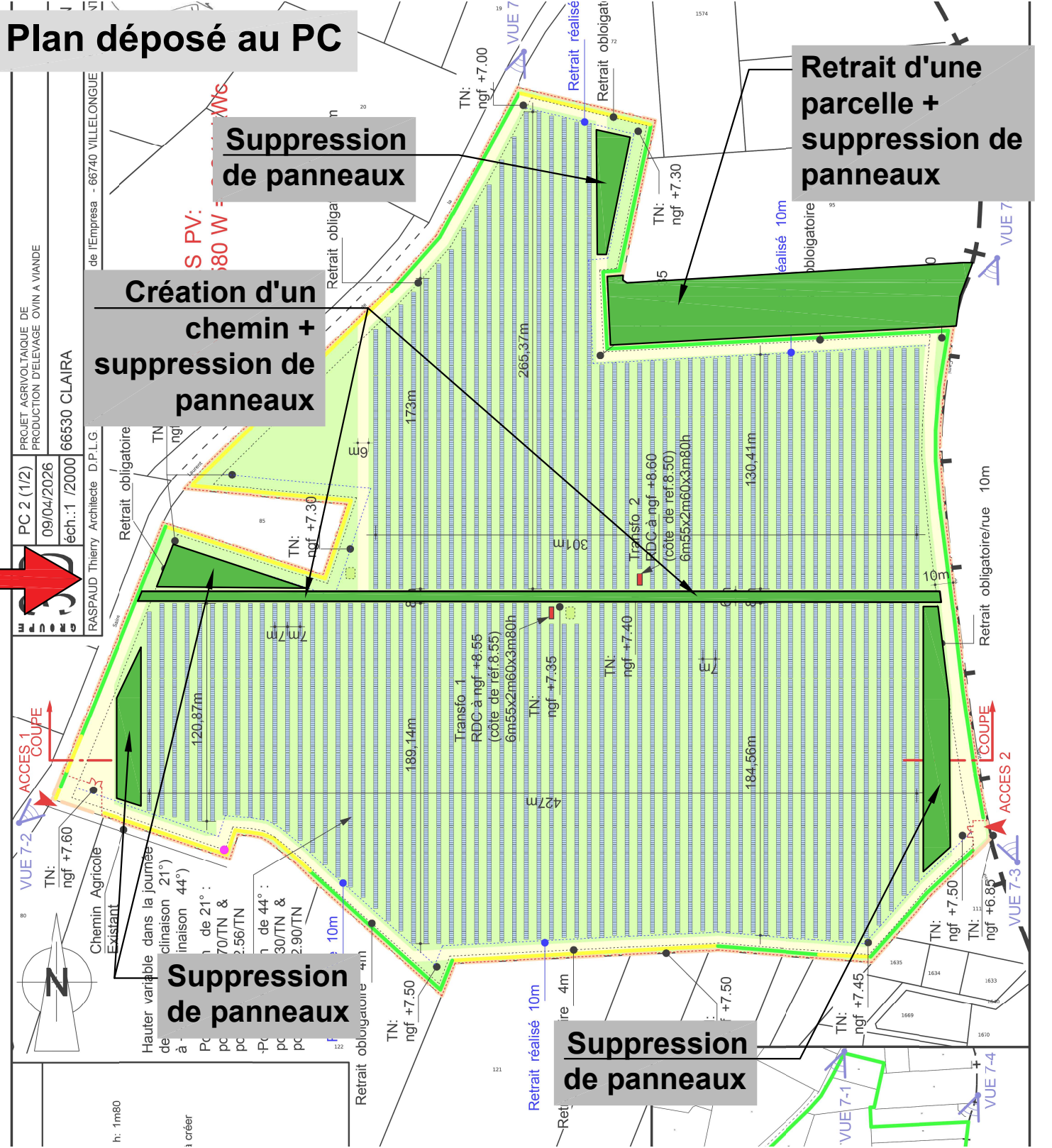
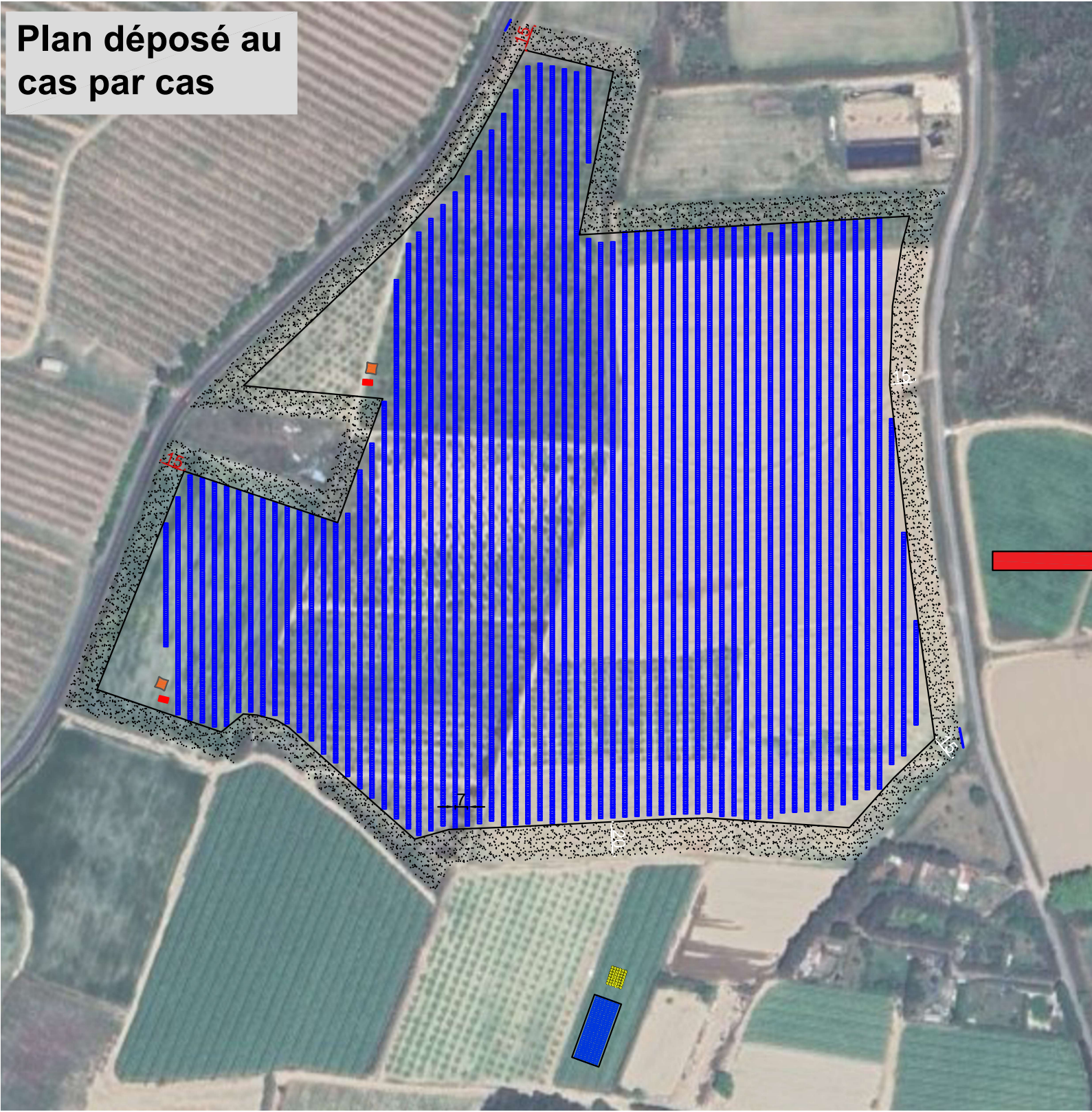


Plan déposé au cas par cas

Plan déposé au PC

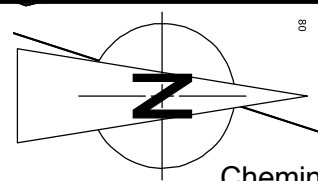


Évolution du plan de masse entre le dossier cas par cas et le dossier de permis de construire :

- La suppression de plusieurs rangées de panneaux photovoltaïques, correspondant aux rangées les plus courtes du projet initial déposé au cas par cas. Cette modification conduit à une légère réduction de l'emprise des équipements photovoltaïques au sein de la parcelle
- La création d'un chemin d'Ouest en Est, traversant la parcelle. Cet aménagement vise à améliorer l'accessibilité interne du site, à faciliter les opérations d'exploitation et de maintenance, ainsi que les usages agricoles associés au projet
- Le retrait d'une parcelle de l'emprise foncière du projet, conduisant à une réduction du périmètre d'aménagement initialement envisagé

LEGENDE

- Accès
- Limite de propriété
- Clôture à créer de type grillage h: 1m80
- Haie d'arbres existante
- Haie d'arbres à planter
- Ombrières PV de type tracker à créer
- Transfo à créer 6m55x2m60x2m80h
- Bâche à eau 30m3 enterrée
- Piste d'entretien (L:6m) agricole à créer
- portail 6m /h: 1m80
- forage



VUE 7-2
TN:
ngf +7.60
ACCES 1
COUPE



PC 2 (1/2)
09/04/2026
éch.:1 /2000

PROJET AGRIVOLTAIQUE DE
PRODUCTION D'ELEVAGE OVIN A VIANDE

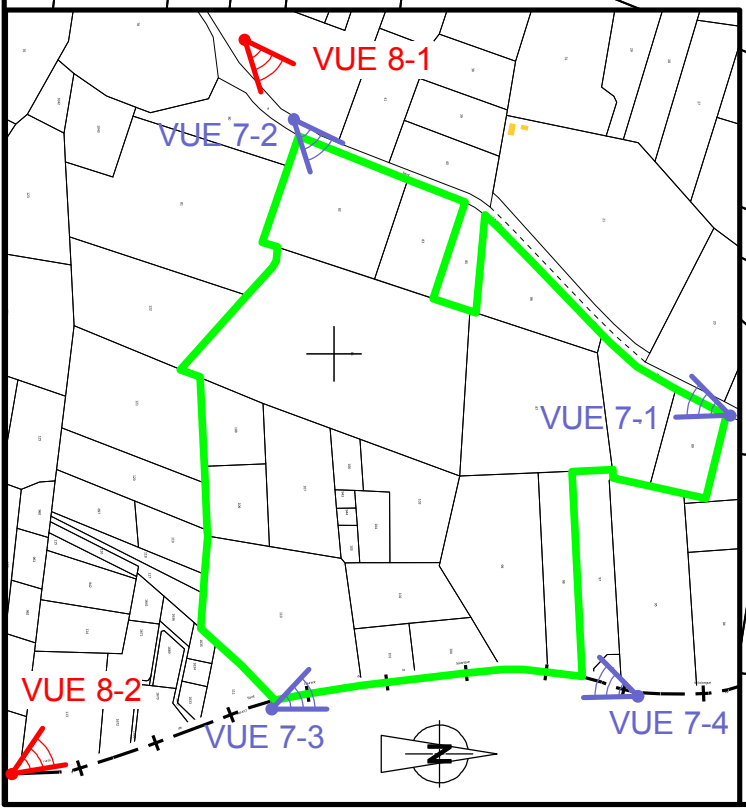
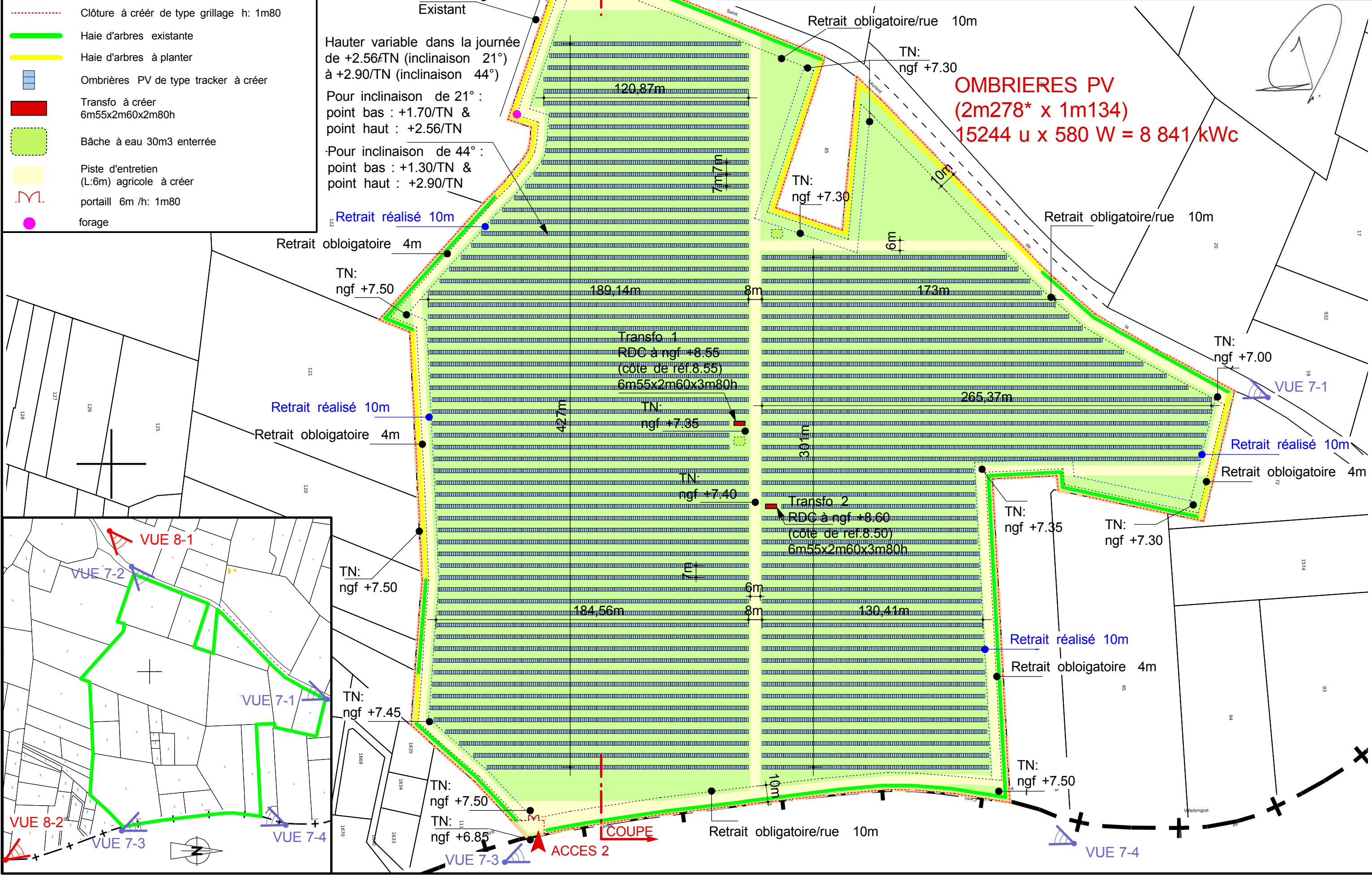
66530 CLAIRA

PLAN MASSE

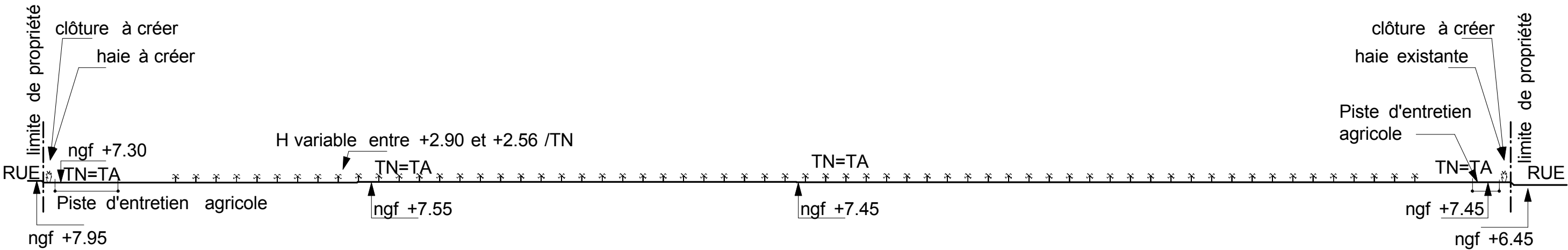
RASPAUD Thierry Architecte D.P.L.G. Tel :04 68 89 20 38 - 4 Carrer de l'Empresa - 66740 VILLELONGUE DELS MONTS 2418-c

Hauter variable dans la journée
de +2.56/TN (inclinaison 21°)
à +2.90/TN (inclinaison 44°)
Pour inclinaison de 21° :
point bas : +1.70/TN &
point haut : +2.56/TN
Pour inclinaison de 44° :
point bas : +1.30/TN &
point haut : +2.90/TN

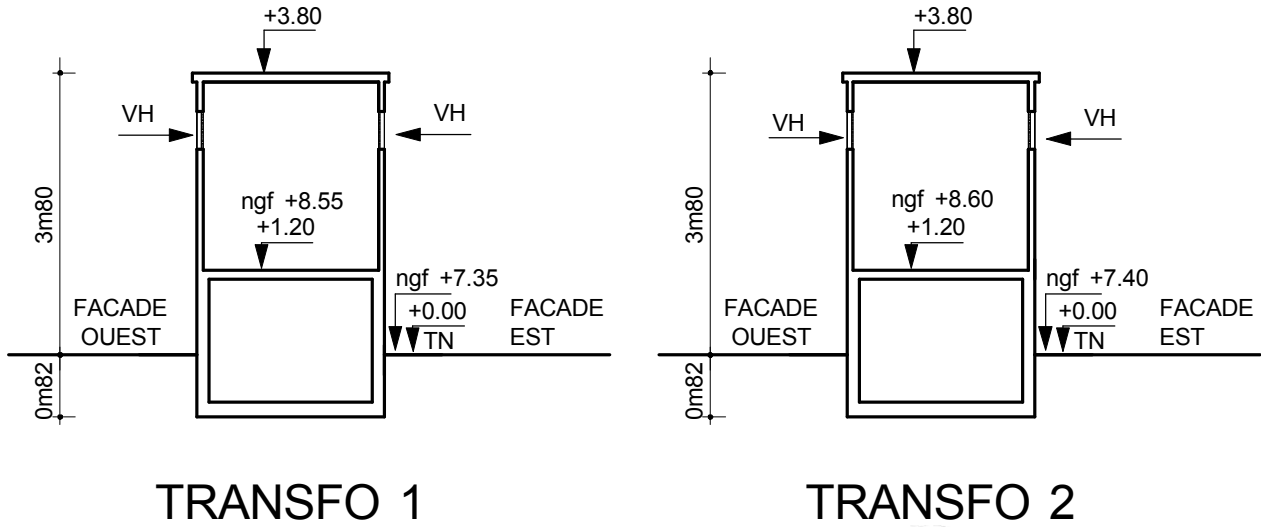
OMBRIERES PV
(2m278* x 1m134)
15244 u x 580 W = 8 841 kWc



COUPE SUR TERRAIN (VUE DU MATIN) ECHELLE 1/1400



COUPE DE PRINCIPE TRANSFO ECHELLE 1/100



GRUPE 3D

PC 3(1/2)

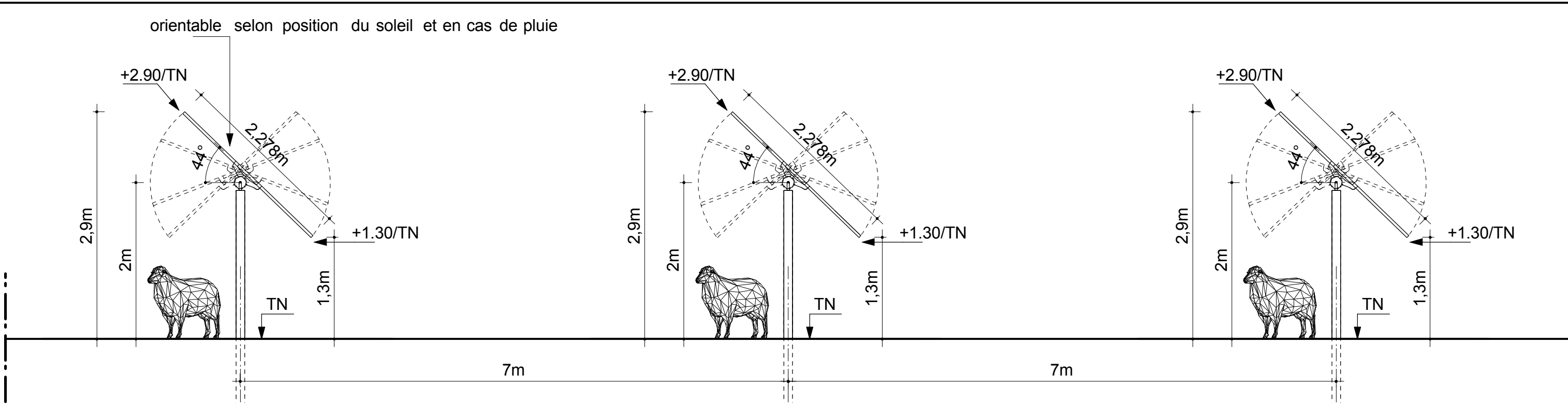
09/04/2026

éch.:/

PROJET AGRIVOLTAIQUE DE PRODUCTION D'ELEVAGE OVIN A VIANDE

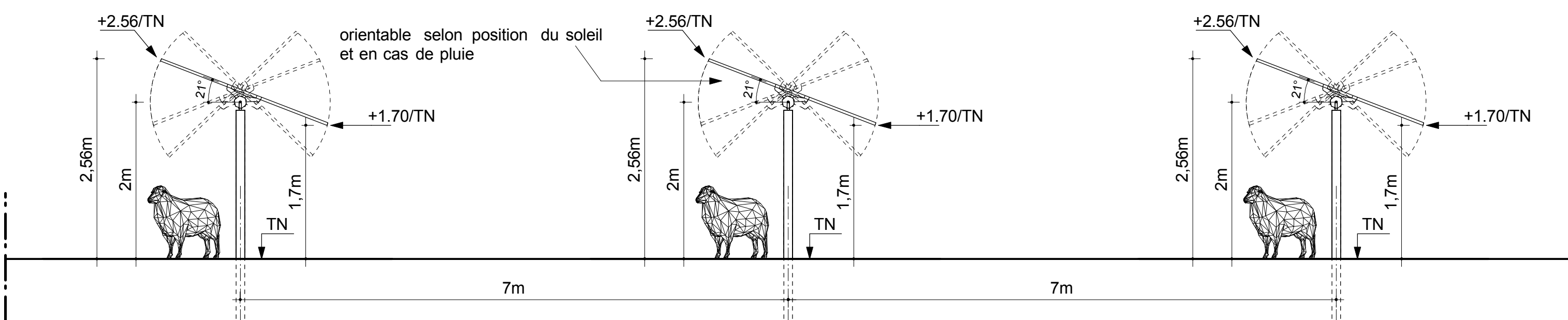
66530 CLAIRA

COUPES



COUPE DE PRINCIPE OMBRIERES PV: inclinaison maximale (44°)

COUPE DE PRINCIPE OMBRIERES PV: inclinaison minimale (21°)



GROUPE
3D

PC 3(2/2)

09/04/2026

éch.:1/50

PROJET AGRIVOLTAIQUE DE
PRODUCTION D'ELEVAGE OVIN A VIANDE

66530 CLAIRA

COUPES

LE TERRAIN :

Le terrain se situe sur la commune de CLAIRA (66530), lieu-dit TBOUGARIU BAIX SUD. Il est composé de 22 parcelles, cadastrées 000 section C n° 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 98, 99 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 943 et 944 et totalise une superficie de 156 897 m².

Le terrain est vide de toute construction ; c'est un terrain agricole (pâturage) qui est arboré sur une partie de sa périphérie. Les terrains mitoyens sont eux aussi des terrains agricoles. Le projet se situe sur des parcelles planes, dont l'altitude varie de moins d'un mètre du nord au sud.

Le projet sera raccordé au réseau EDF disponible au bord de la voie en limite Ouest de la parcelle. Aucun autre raccordement sera demandé.

L'accès à l'eau est possible sur les parcelles du projet. Un forage existant va être utilisé pour l'irrigation (N°2123 – 6605011). Il est situé sur la parcelle cadastrale n°C82 et il est équipé d'une pompe mobile. Le volume disponible est estimé à 40 000m3/an. Les besoins sont évalués à 5 litres d'eau quotidien en moyenne par brebis (source IDELE : Guide abreuvement). Le volume estimé permettra largement de couvrir les besoins du troupeau et l'irrigation des pâtures si nécessaire.

LE PROJET :

Le projet sera porté par M. Francis VILA (agriculteur) et le GFA de Claira (propriétaire foncier) dans l'attente de l'installation de M.Clément SAYROU, jeune agriculteur. Il s'agit d'un projet agrivoltaïque qui vise à associer une production agricole d'ovins viande avec l'installation de panneaux photovoltaïques de type trackers sur une superficie de 156 897 m², conformément à l'article L.314-36 du Code de l'énergie et au décret n° 2024-318 du 8 avril 2024.

L'exploitant produira des ovins viandes de races adaptées aux conditions climatiques locales mais nécessitant une protection contre les stress hydriques et thermiques croissants. L'installation de structures photovoltaïques permettra d'optimiser ces conditions d'élevage tout en assurant une production d'énergie renouvelable. Cette activité agricole permettra de diversifier l'activité historique de maraîchage sur 11ha et permettra de conforter l'installation de M Clément SAYROU.

En parallèle de cette demande de permis de construire, un autre dossier de demande de permis de construire sera déposé sur la parcelle 000 C 1237 pour la construction de la Bergerie. Cette parcelle se trouvant en zone verte du PPRI de Claira, permettra d'abriter les ovins en toute sécurité.

La production d'ovins sera exclusivement commercialisée par la Coopérative Catalane de Eleveurs (C.C.E), avec le label qualité El Xaï – Agneau Catalan, à destination des boucheries traditionnelles et des restaurateurs.

L'éleveur souhaite prendre en compte l'impact de l'évolution climatique. Les sécheresses à répétition et la succession d'épisodes caniculaires, notamment au cours de l'été 2022, ont mis en évidence la nécessité d'adaptation des modes de production et d'une meilleure résilience des élevages ovins (diminution des cheptels en 2022 et 2023 faute de ressource fourragère).Les trackers permettent d'apporter différents services : thermique (baisse de la température en été), hydrique (diminution de l'évapotranspiration et augmentation de l'humidité au sol), agronomique (les bêtes pâturent plus longtemps, autonomie fourragère).

Les ovins sont sensibles à la chaleur. Cela peut entraîner un affaiblissement. Il existe un enjeu vital et immédiat pour la survie du cheptel et une vulnérabilité portant sur la disponibilité de pâturage et fourrage. Les externalités apportées par les ombrières de type trackers jouent sur : la dynamique de pousse de l'herbe, l'appétence du fourrage, la production de biomasse, le bien-être animal. Enfin, l'atelier d'élevage et l'installation agrivoltaïque du projet ont été conçus en suivant les recommandations de l'IDELE : disponibilité du fourrage, clôture, ombre, équipements, surfaces de pâturage et bergerie (Demande de PC séparée) sont conformes.

Le démantèlement du terrain sera assuré par l'investisseur exploitant et propriétaire de l'installation agrivoltaïque. Il souscrira aux garanties réglementaires requises le cas échéant. Le démantèlement prévoit notamment : le démontage des modules, des tables de support et des pieux, le retrait des locaux techniques (postes de conversion et de livraison), l'évacuation des réseaux câblés, retrait des câbles et des gaines, le démontage de la clôture périphérique. Les modules seront recyclés en fin de vie par la filière spécifique SOREN (ex- PV Cycle www.soren.eco), éco-organisme de la transition énergétique agréé par les pouvoirs publics pour la gestion des modules photovoltaïques usagés. Le taux moyen de recyclage/réutilisation de modules photovoltaïques par PV Cycle est de plus de 96%.

Le projet agricole prévoit un cheptel de 280 brebis et 370 agneaux, 40 agnelles seront conservées pour le renouvellement du troupeau. L'élevage sera non transhumant, avec complément d'alimentation en bergerie.

La bergerie sur la parcelle 000 C1237 (PC déposé en parallèle de ce dossier) répondra aux exigences du Règlement Sanitaire Départemental et au cahier des charges « El Xaï – Agneau Catalan ».

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN :

Sur l'emprise du projet, le terrain ne nécessite pas d'aménagement spécifique hormis la préparation pour l'implantation des pieux des ombrières PV.

IMPLANTATION, ORGANISATION, COMPOSITION ET VOLUMES :

Le projet prend en compte la réglementation du PLU et du PPRI. L'ensemble du terrain se trouve en zone A du PLU. Le projet se trouve ainsi à plus de 4 m des limites de propriété et à plus de 10 m des voies. Les ombrières (trackers) seront implantées dans le sens nord-sud. Les rangées seront espacées de 7 m. L'espacement de 7 mètres permettra à la fois le passage d'engins et la circulation du troupeau. Tous les équipements sont hors d'atteinte des ovins pour garantir leur sécurité et l'intégrité des installations. Les ombrières seront orientables et permettront de l'ombre pour les brebis. Les ombrières n'empêcheront pas le libre écoulement des eaux de pluie. Elles n'auront que très peu de surface réelle au sol car seulement les poteaux métalliques reposeront au sol. De plus en cas de pluie les ombrières se mettront en position "pluie" (angle d'inclinaison à 44°) grâce à des capteurs, permettant une projection au sol des panneaux minimale et un libre écoulement des eaux de pluie. En cas de montée des eaux, les panneaux se mettront, aussi grâce à des capteurs) en position "montée des eaux" (angle d'inclinaison à 21°) assurant une hauteur libre sous panneaux de 1m70 par rapport au TN. Cette hauteur permettra, conformément au PPRI, que la partie basse des panneaux photovoltaïques, à tout point du projet, se trouve à une cote ngf. supérieure à la cote de référence. Les ombrières auront une hauteur maximale de 2 m 90 (position variable dans la journée). Les deux locaux tranfos seront implantés au centre du projet, au bout d'une rangée d'ombrières. Leurs RDC se trouvent, conforme au PPRI, au-dessus de la cote de référence (ngf. +8,55 pour le transfo 1 et ngf. +8,60 pour le transfo 2). La hauteur des transfos sera de 3m80 par rapport du TN. Le projet sera équipé de deux réserves d'eau enterrées de 30m3 chacune.

Une piste d'accès en terre battue d'une largeur de 6 m sera construite selon le plan de masse. Les engins agricoles pourront circuler sur l'ensemble de la parcelle pour assurer l'entretien agricole. L'accès aux parcelles concernées par le projet est déjà existant, il y sera installé un portail de 6 m de large et de 1,80 m de hauteur.

Les panneaux photovoltaïques seront raccordés au réseau ERDF via le local transformateur. Les réseaux d'alimentation et de connexions électriques seront souterrain entre le local transfo et les onduleurs. Les panneaux auront une puissance de 8,84MWc.

TRAITEMENT DES LIMITES :

Des clôtures de type grillage de hauteur 1 m 80 seront installées sur la partie des limites sans clôtures existantes. Elles seront doublées de haies vives. Sur les limites déjà clôturées, les clôtures existantes seront conservées.

MATÉRIAUX ET COULEURS :

La structure des ombrières sera en tubes métalliques galvanisées, avec panneaux photovoltaïques formant la toiture. Les locaux transfo seront des postes béton préfabriqués de couleur clair. Leurs toitures seront de type dalle béton avec étanchéité liquide.

TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES :

Des arbres de type méditerranéens, des haies et des arbustes sont existants et non modifiés sur le périmètre de la parcelle. Les clôtures à créer seront doublées de haies vives.

TRAITEMENT DES ACCÈS :

Les deux accès existants seront conservés. Un nouveau portail de 6 m et une clôture sur une partie de la périphérie de type grillage h : 1 m 80 y sont prévus.



GRUPE 3D	PC 4	PROJET AGRIVOLTAIQUE DE PRODUCTION D'ELEVAGE OVIN A VIANDE	
	09/04/2026		
	éch.: /	66530 CLAIRA	NOTICE
RASPAUD Thierry Architecte D.P.L.G. Tel :04 68 89 20 38 - 4 Carrer de l'Empresa - 66740 VILLELONGUE DELS MONTS			
			2418-c